

Stratégie de formation 2020 de l'UTP

Approuvée par le comité de l'UTP en mars 2016





Sommaire

1	Introduction	3
2	Vision, objectifs et principes	4
2.1	Vision	4
2.2	Objectifs	4
2.3	Principes	5
3	Tâches stratégiques, projets et ressources	6
3.1	Tâches stratégiques	6
3.2	Planification stratégique de projets à moyen terme	6
3.3	Ressources	7
4	Rôle de l'UTP pour la formation dans les transports publics	8



1 Introduction

La stratégie de formation fait partie intégrante de la stratégie (globale) de l'Union des transports publics (UTP). Elle forme la base et de la définition de l'ordre de priorité de mesures de formation par l'UTP et définit la coordination des activités de formation dans la branche des transports publics à l'horizon 2020. La stratégie de formation découle de celle de l'UTP: «La coordination des activités de formation est améliorée au sein de la branche afin de maintenir l'attractivité de celle-ci pour les apprentis et les collaborateurs.» (Stratégie 2013 de l'UTP, axe stratégique n°1).

Les transports publics sont placés face au défi d'attirer une relève qualifiée conformément à leurs besoins et de conserver le personnel existant. La stratégie de formation fixe des principes pour la formation dans la branche, formule des objectifs et définit des grands axes et des projets. Elle rend également nécessaire la collaboration au sein de la branche.

2 Vision, objectifs et principes

2.1 Vision

La formation garantit la relève dans les transports publics.

L'UTP est reconnue en tant que coordinatrice et représentante des intérêts de la branche des transports publics pour les activités de formation inter-entreprises.

2.2 Objectif

La stratégie de formation participe à la réalisation des objectifs suivants:

- Les transports publics sont considérés dans le monde du travail comme une branche attrayante et novatrice avec des métiers, des formations et des formations continues d'avenir, ainsi que des cursus pour les chemins de fer, les bus et la navigation.
- La qualité des offres de formation et de formation continue des transports publics est élevée. Les offres sont ancrées dans toutes les régions du pays et couvrent tous les moyens de transport.
- L'UTP assume la globalité de son rôle d'organisation du monde du travail (OrTra) et de représentante des intérêts sur les plans stratégique et politique.
- Les projets stratégiques de formation dans le domaine des diplômes reconnus par la Confédération sont développés en commun au sein de la branche.
- Les activités et les projets dans le domaine de la formation continue à des fins professionnelles sont coordonnés par l'UTP en cas de besoin et lorsque cela est judicieux.

2.3 Principes

La base des activités de l'UTP est formée par les principes suivants:

1. L'UTP s'efforce d'augmenter l'attractivité de la branche des transports publics en matière de formation et d'emploi à travers des mesures de formation adaptées aux besoins. Elle s'engage en faveur de bonnes conditions-cadres dans le domaine de la formation et promeut des formations et des formations continues adaptées aux besoins des transports publics. Elle agit en faveur de possibilités de formation solides et reconnues servant de base aux carrières dans l'ensemble de la branche.
2. Dans son rôle d'organisation du monde du travail, (OrTra), l'UTP assume dans la branche des transports publics la responsabilité des offres de formation débouchant sur des diplômes reconnus par la Confédération et la haute direction de projets de formation professionnelle initiale et supérieure.
3. L'UTP encourage la collaboration au sein de la branche en matière de formation. Elle favorise la qualité des offres de formation et de formation continue et recherche, lorsque cela est judicieux, des solutions de branche.
4. Les moyens financiers et les ressources en personnel utilisés dans le secteur Formation de l'UTP sont affectés de manière à obtenir la plus grande efficacité possible pour le système global des transports publics.
5. En cas de besoin et sur demande des entreprises de transport, l'UTP coordonne et soutient des offres de formations professionnelles continues dans des entreprises, des hautes écoles ou auprès d'autres prestataires de formations. Elle propose une plateforme d'échange lorsque cela est nécessaire. A la demande de la branche, lorsque cela est judicieux, elle peut proposer ses propres offres pour la branche ou mandater des tiers à cet effet.

3 Tâches stratégiques, projets et ressources

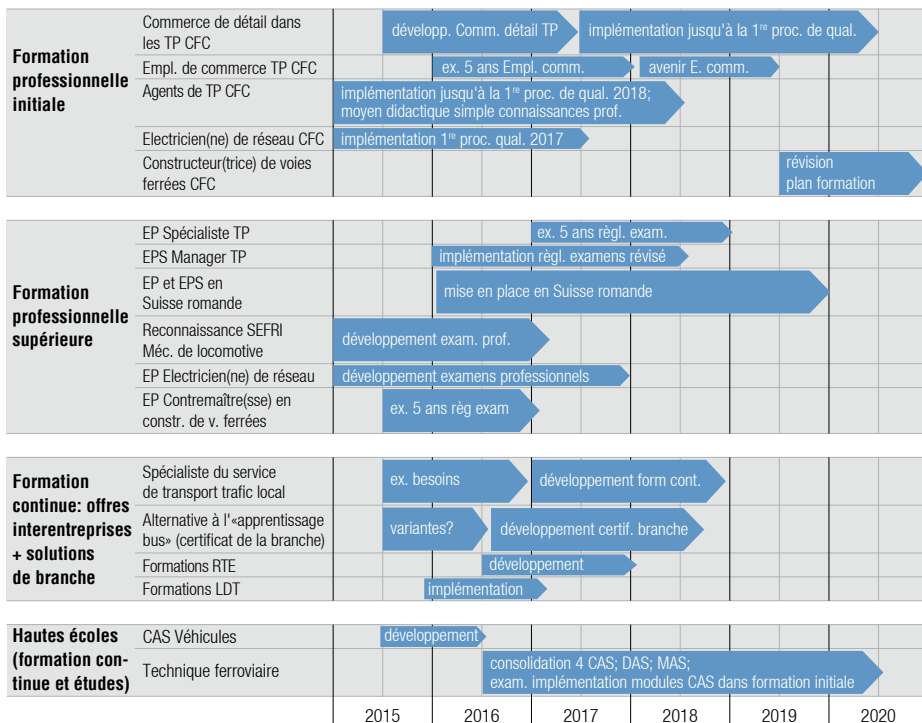
3.1 Tâches stratégiques

Les tâches et activités stratégiques suivantes ont un caractère permanent et constituent des tâches centrales de l'UTP:

- Saisie de tendances, analyses et évaluations de besoins dans le domaine de la formation professionnelle placée sous l'autorité de la Confédération.
- Observation du marché de la formation quant aux formations et formations continues ayant trait à la branche.
- Elaboration, réforme et garantie de la qualité des profils de profession reconnus par la Confédération (réforme de plans de formation, révision de règlements de formation, etc.).
- Direction d'organes stratégiques et de commissions (haute direction de projets, commissions de réforme, commissions pour le développement professionnel et la qualité, etc.).

3.2 Planification stratégique de projets à moyen terme

Les champs de thèmes actuels suivants sont pris en compte dans la planification stratégique de projets à moyen terme. Ils nécessitent une révision continue et doivent obligatoirement être reliés au Fonds pour la formation professionnelle.



3.3 Ressources

Le secrétariat de l'UTP met à disposition les ressources nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.

Les moyens et les ressources en personnel sont prioritairement engagés dans les domaines de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure. La preuve d'une rentabilité suffisante doit être apportée dans les domaines des offres interentreprises et de la formation continue dans les hautes écoles.

4 Rôle de l'UTP pour la formation dans les transports publics

En tant qu'organisation du monde du travail (OrTra), l'UTP est l'organe responsable pour les diplômes fédéraux de formation professionnelle initiale et de formation professionnelle supérieure dans les transports publics. L'Union assure le pilotage stratégique de toutes les questions liées à l'élaboration ou au développement de profils de professions dans les transports publics au niveau de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure.

1. La réalisation opérationnelle s'effectue à travers des formes adéquates de collaboration avec des partenaires de formation. L'UTP soutient le positionnement de login en tant que centre de compétences pour la formation professionnelle dans les transports publics. Elle vise une étroite collaboration dans les domaines de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure. La répartition des rôles suit le principe suivant: le pilotage stratégique incombe à l'UTP et la mise en œuvre opérationnelle est du ressort de login. L'UTP représente les intérêts de la branche au sein de login.
2. La formation continue au sein des entreprises est du ressort de celles-ci. L'UTP soutient l'ouverture d'offre de formations continues à d'autres entreprises de transport.
3. En cas de besoin et sur demande de plusieurs entreprises de transport, l'UTP assume un rôle de coordination dans le domaine de la formation continue axée sur la profession afin de développer et de soutenir des offres interentreprises et des solutions de branche. Elle élabore des approches en faveur d'une meilleure reconnaissance au sein de la branche des prestations de formation fournies.

-
4. En cas de besoin et sur demande de plusieurs entreprises de transport, l'UTP peut soutenir des initiatives en faveur d'offres spécifiques au sein de hautes écoles. Elle assume également un rôle de coordination pour les demandes émanant des hautes écoles.

 5. Le comité de l'UTP édicte des prescriptions quant à la prise de décisions et au règlement des compétences.





Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

Dählhölzliweg 12
3000 Berne 6
Tél. +41 31 359 23 23
Fax +41 31 359 23 10